

La SRIAS BRETAGNE vous propose

le samedi 07 décembre à 14h ou le dimanche 08 décembre à 14h30

UN SPECTACLE SUR GLACE À LANESTER (56)



Inscription obligatoire*

Avant le 09 NOVEMBRE 2024

dernier délai, cachet de la poste faisant foi.

« La fille du marchand de sable »

Au cœur de ce monde enchanté résidait le Marchand de Sable, un être bienveillant qui nuit après nuit, voyageait pour offrir des rêves doux et apaisants aux enfants du monde entier. Après de longues années de service, le Marchand de Sable décida qu'il était temps de prendre un repos bien mérité. Il choisit de transmettre son héritage à sa fille, Étoile. Pour cette passation, il confectionna une cape magique bleu nuit qui protégerait et guiderait Étoile tout au long de son voyage. Cette cape enveloppait les songes des enfants, rendant leurs rêves encore plus doux. En plus de la cape, son père lui confia le fameux "sac de sable", contenant de la poussière de paillettes magiques, accélérant l'endormissement et ensorcelant les rêves. Étoile prit son rôle au sérieux, consciente que le sac de poussière était convoité par des esprits maléfiques qui cherchaient à semer la discorde dans le monde des rêves. Sa première mission, pendant la période de Noël, consistait à guider les enfants vers un rêve où ils pourraient rencontrer le Père Noël et partager leurs souhaits.

**Information : Candeloro Show ne garantit pas la présence de Philippe Candeloro.*

Tarif par personne*

Prix public

ADULTE	20 €	38 €
JEUNE (13-17 ANS)	12 €	32 €
ENFANT (0-12 ANS)	8 €	32 €

**comprend : le billet d'entrée et une collation à l'issue du spectacle*

Ne comprend pas le transport et les frais divers sur place.

Inscription en ligne ICI

Le bulletin de salaire/pension est à transmettre dans le formulaire en ligne

Le règlement** sera à effectuer, si votre dossier est retenu, à

BREIZH C.E. - OPERATION SRIAS « Spectacle + date »
rue Louis Pasteur, Bâtiment Nominoë - 35290 SAINT-MEEN-LE-GRAND



Le nombre de place étant limité, la priorité sera donnée aux agents n'ayant jamais bénéficié d'une sortie SRIAS. La décision finale vous sera communiquée dans les plus brefs délais.

*Toute autre personne que le/la conjoint(e) ne pourra pas être acceptée et pourra se voir refuser l'accès à la journée culturelle : petits-enfants, cousins, neveux, voisins...

**Si vous souhaitez régler en chèques vacances, merci de le noter au dos du chèque et d'apporter vos chèques vacances le jour de la sortie